Publié le

ID: 045-214502726-20240129-07_2024-DE

7.5.1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Nombre de conseillers :

en exercice: 23
 présents: 20
 absents: 3
 pouvoirs: 1
 votants: 21

Le quorum est atteint.

pour: 21contre: 0abstention: 0

Date de convocation :

24 janvier 2024

Aujourd'hui, lundi 29 janvier 2024 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents: M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, M. DELPLANQUE, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. PINTO, M. POUGET, M. PREVOT Mme RENAUD, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents: Mme GADOIS, Mme MELINE, Mme RIBEIRO.

Ont donné pouvoir : Mme RIBEIRO à Mme PEIXOTO.

Secrétaire de séance : Mme NICOULAUD.

OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT, LA FOURNITURE ET LA POSE DE JEU DANS LA COUR DE L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune envisage d'aménager la cour de l'école élémentaire Claude de Loynes pour y poser et installer un jeu type parcours d'équilibre et d'escalade.

Le Conseil départemental du Loiret dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal a lancé son appel à projets d'intérêt communal au titre du volet 3. L'une des thématiques auxquelles doivent répondre les projets soumis concerne la cohésion sociale et citoyenneté et plus particulièrement l'enfance/jeunesse.

Ce projet consiste à aménager une aire de jeux au sein de la cour et y poser un jeu.

Ce jeu a une visée coopérative et intelligente. De plus, il revêt un intérêt inclusif car touche différents publics comme les enfants en situation de handicap.

A titre d'information, le montant estimatif des dépenses s'élève à 15 995,35 € HT, selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID: 045-214502726-20240129-07_2024-DE

| | Nontant III | 70 |
|--|-------------|---------|
| <u>Dépenses</u> | | |
| Fourniture et pose de jeux pour enfants | 8 847,35 € | 55,31 % |
| Aménagement d'une aire de jeux | 4 428 € | 27,68 % |
| Transports et fourniture de 40 m³ d'écorces de bois | 2 720 € | 17,00 % |
| Total des dépenses : | 15 995.35 € | 100 % |
| Ressources | | |
| Autofinancement : | 3 199,07 € | 20 % |
| Département du Loiret – FDAEC volet 3 – projets d'intérêt communal : | 12 796,28 € | 80 % |
| Total des ressources : | 15 995,35 € | 100 % |

VISAS

Vu les dispositions des Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 et son article L. 1111-10 ;

Vu le règlement de l'appel à projets d'intérêt communal au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal volet 3 pour l'année 2024.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'ADOPTER le projet d'aménagement, de fourniture et pose de jeu dans la cour de l'école élémentaire pour un montant prévisionnel de 15 995,35 € HT;
- 2. **DE SOLLICITER** le soutien financier du Conseil départemental du Loiret selon le plan de financement exposé ci-dessus ;
- 3. **D'AUTORISER** M. le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du Volet 3 projets d'intérêt communal ;
- 4. **DE DÉLÉGUER** M. le Maire à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance.

Nicon

Vincent MCHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-sointcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut